



Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 20/04/2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, VERNOUX Florine.

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) - RIPOUROUX Pascal - TOLFA Pascale

Pouvoirs : RIPOUROUX Pascal à BAR Yoann - TOLFA Pascale à HAHNEMANN Jean-Louis

Quorum : le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Jean-Louis HAHNEMANN

Ordre du jour :

Convention de cofinancement d'études, de travaux et de maintenance relative à l'aménagement du carrefour de « la Léchère ».

Occupation temporaire du domaine public : augmentation du prix de la redevance annuelle pour les commerces ambulants.

Modification du portail dans le cadre de l'aménagement du carrefour de La Léchère.

Achat de terrain pour aménagement de la voirie « impasse des écoliers ».

Elections : tenue du bureau de vote, procurations, affichage dans la commune.

Demande de mise à disposition de la garderie par GBA, 2 fois par mois, pour recevoir les assistantes maternelles du secteur.

Demande de subvention de la Croix Rouge.

Chantiers et travaux en cours.

Comptes-rendus des réunions extérieures.

Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 26/03/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2024.19 – Convention de cofinancement d'études, de travaux et de maintenance relative au carrefour de « la Léchère »

Les élus de la commune de Marsonnas ont fait part au Département de l'Ain en 2018 de la dangerosité du carrefour RD 28 x RD 26 situé au sud du territoire de la commune. En effet, sur les 10 dernières années, plusieurs accidents matériels et un accident mortel (en 2019) se sont produits. Voici les objectifs d'aménagements proposés par le Département de l'Ain, compétent en matière de voirie sur le réseau départemental, étudiés en concertation avec la commune de Marsonnas et les riverains : l'amélioration de la perception lointaine du carrefour et de la visibilité en approche ; la suppression des manœuvres dangereuses : en particulier attente en double file sur la ligne de Stop de la RD 26 et les trajectoires trop tendues dans les mouvements de tourne-à-gauche depuis la RD 28 (côté Ouest) vers la RD 26 : la suppression des obstacles proches de la chaussée pouvant aggraver les accidents ; la baisse de la vitesse sur la RD 28 en traversée du carrefour. Le financement de l'opération est réparti entre la Commune de Marsonnas (25%) et le Département de l'Ain (75%). Au stade de l'établissement de la convention, le montant total prévisionnel de l'opération, incluant les études externalisées, les frais de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, les travaux, et les acquisitions foncières, est de 254 673 HT (valeur à mars 2024), soit 305 607 € TTC ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte et autorise le maire à signer la convention pour un montant prévisionnel de **63 668€ HT soit 76 402€ TTC**.

2024.20 – tarifs des droits de place

	Fréquence	Délais	Tarifs
Véhicule aménagé (produits alimentaires et confectionnés)	Occupation régulière (1 jour/semaine)	L'emplacement par mois	14 €
Terrasses commerces		Le m ² par mois	Gratuit
Cirque	Occupation ponctuelle	Par jour de présence	Gratuit pendant 3 jours 15€ par jour supplémentaire
Vente ou livraison outillage	Occupation ponctuelle	Par jour de présence	Gratuit
Vente ambulante	Lors de festivités	Par jour de présence	Gratuit
	Hors festivités	Par jour de présence	15 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} juin 2024.

Questions diverses

- **Modification du portail dans le cadre de l'aménagement du carrefour de La Léchère :**

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de la Léchère, le propriétaire résidant au 1 route de la Forêt, formule la demande d'aide financière à la commune pour élargir son entrée. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

- **Réflexion sur l'achat d'une bande de terrain pour élargir et aménager la voirie « impasse des écoliers »**

Dans le cadre de la vente en cours de la propriété située au 94 route du Sougey, le conseil municipal envisage de proposer d'acheter au futur acquéreur une bande de terrain le long de la parcelle AN 543. Ceci permettrait d'élargir et d'aménager l'impasse des écoliers. La commission voirie se réunira prochainement et proposera un projet plus détaillé.

- **Elections :** tenue du bureau de vote, procurations, affichage dans la commune

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h en mairie de Marsonnas.

La commission de contrôle des listes électorales se tiendra le **16 mai 2024 à 10h** en mairie.

Planning de présence des élus le 9 juin 2024 – Dépouillement à partir de 18h (JL Hahnemann/M. Dupont)

De 8h à 11h	De 11h à 15h	De 15h à 18h
Pascal RIPOUROUX	Valérie CASANOVA > 16h	Philippe DEBOURG
Pascale TOLFA	Cathy CANIVET	Thérèse ROMIEU < 16h
Florine VERNOUX	Romuald PAGNEUX	Yoann BAR
Guy ANTOINET	Guy ANTOINET	Guy ANTOINET

Inscription sur liste électorale en ligne jusqu'au **1^{er} mai** / en mairie jusqu'au **3 mai**.

Affichage des candidats : prévoir dès le 16 mai, en fonction du nombre de candidats, le nombre de supports suffisants.

Vote par procuration : le scrutin du 9 juin sera marqué par une nouveauté en matière de procurations, puisque pour la première fois il est possible de faire la démarche de façon entièrement dématérialisée (sous réserve de posséder une carte d'identité au nouveau format (CNiE) et d'avoir fait préalablement attester de votre identité via le dispositif France identité). Il est possible aussi de remplir le formulaire en ligne et se rendre à la gendarmerie, police ou tribunal judiciaire).

- **Demande de mise à disposition de la garderie (GBA) :**

Les locaux actuellement utilisés par le Pôle petite enfance de Grand Bourg Agglomération, pour réunir les assistantes maternelles du secteur, va entrer prochainement en phase de travaux à Attignat. Grand Bourg Agglomération sollicite la commune de Marsonnas pour mettre à disposition sa garderie 1 à 2 fois par mois durant cette période. Sachant que cette demande arrangerait beaucoup nos assistantes maternelles du secteur. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et autorise le maire à signer une convention d'utilisation temporaire des locaux.

- **Demande de subvention de la Croix Rouge :** le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à la demande.

- **Chantiers et travaux en cours**

Voirie : les travaux envisagés ne sont pas encore définitifs : projet déjà identifié au Sorbier, virage à Montceindroux. Les travaux en cours sur la commune sur le réseau d'eau sont terminés Route du Sougey, et en cours Route de la Forêt. Ils avancent plus vite car il y a moins de réseaux que sur la Route du Sougey.

VMC Maternelle : une VMC a été installée à la Maternelle durant les vacances d'avril par ABEC01.

Changement du chauffe-eau de la salle des fêtes par la société DSPLOMBERIE.

Problème de découpe du mur du cimetière qui empêche l'installation du nouveau portail. La société chargée des travaux du cimetière, devra réintervenir et trouver une solution pour résoudre le problème.

Rénovation des boiseries à l'arrière de la mairie : les agents techniques de la commune interviendront la dernière semaine de mai et reprendront l'ensemble des boiseries en peinture.

Prochaines dates du conseil municipal : **Mercredi 22 mai / Jeudi 20 juin 2024 à 19h30**

Fin de la séance à 21h

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Guy ANTOINET

La secrétaire de séance,
Jean-Louis HAHNEMANN

